

Foires aux questions sur le projet Sentier de la rive de Charlevoix

Les réponses fournies sont au meilleur des connaissances à cette étape-ci d'avancement du projet.

(mise à jour Octobre 2024)

Questions	Réponses
<p>AMÉNAGEMENTS & CONSTRUCTION</p> <p>1. Comment le tracé a été choisi ? Quel est le tracé retenu ?</p>	<p>L'étude de tracé et le plan d'aménagement d'un sentier multifonctionnel entre Baie-Saint-Paul et Saint-Joseph-de-la-Rive a été réalisé en septembre 2023 par la firme Harvey Consultant afin de réviser le tracé proposé en 2009 par la même firme. Cette étude a permis de s'assurer que le tracé respecte les normes ferroviaires, les contraintes environnementales, physiques et de cohabitation avec Chemin de Fer Charlevoix, propriétaire de la voie ferrée. Le tracé retenu de 14,1 km propose un tracé du côté nord de la voie ferrée. L'élaboration des scénarios dans cette étude sont établis à partir des critères d'analyse et de paramètres de conception précis.</p> <p><u>Critères d'analyse</u></p> <p>Techniques et fonctionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité ; • Composition des sols ; • Relief & topographie ; • Dimensions et normes ; • Traverses de la voie ferrée ; • Accès universel et niveau de difficulté. <p>Aspects expérientiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue ; • Caractère sportif du secteur ; • Perception physique des lieux (montagne, fleuve, Isle-aux-Coudres, plages, marais, boisés, chutes, parois rocheuses). <p>Aspects environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact de l'intervention ; • Ressources naturelles disponibles ; • Végétation à conserver.

Questions	Réponses
	<p><u>Paramètres de conception</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Demeurer sur le côté nord de la voie ferrée afin de limiter les interventions du côté fleuve (milieu fragile et protégé) ; • Éviter les traverses au sol de la voie ferrée pour rendre sécuritaire (et plus contrôlé) l'accès aux usagers ; • Conserver une certaine intimité des riverains pour une cohabitation harmonieuse ; <p>le tout afin d'y réaliser un projet réaliste et construisible.</p>
2. Comment contourner les parois rocheuses sans dynamiter ?	La vérification des parois est sous la responsabilité de CFC. L'examen chaque année et les travaux se font par CFC. Le projet ne comporte pas de dynamitage actuellement et la conception des plans d'exécution est envisagée en ce sens. Afin de contourner les parois les concepteurs ont proposé de construire des structures autoportantes à l'extérieur et au-dessus du gabarit des marges de recul et de sécurité du chemin de fer.
3. Comment contourner les obstacles dans si peu d'espaces ?	Afin de contourner les parois les concepteurs ont proposé de construire des structures autoportantes à l'extérieur et au-dessus du gabarit des marges de recul et de sécurité du chemin de fer.
4. Comment composer avec les risques d'éboulis ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ CFC inspecte la voie régulièrement et produit des rapports, lesquels seront disponibles pour le sentier multifonctionnel. ○ Les structures surélevées proposées ne sont pas accolées aux parois. Un espace convenable entre les parois abruptes et les passerelles permettra aux roches et à la glace de chuter sans abîmer les infrastructures en place. ○ Exceptionnellement, un changement de côté de la voie sera utilisé pour la section identifiée à risque. ○ Des murs de protection pourraient être installés si nécessaire (ex: filet de sécurité, comme la promenade Champlain pour le train).
5. Comment les sections en porte-à-faux résisteront aux glaces et aux marées ?	Il n'y a pas de structure proposée aux abords du fleuve qui serait déposée sur de l'enrochement, sur des sols instables ou dans les marges inondables par les fortes vagues, la marée ou la glace en hiver.

Questions	Réponses
6. Où sera le départ des sentiers à BSP pour prévenir l'engorgement et la circulation dans le secteur du quai et de la rivière du Gouffre ?	L'emplacement des stationnements fait l'objet d'analyses par les municipalités de BSP et des Éboulements avec la vision de prévenir l'engorgement. Le tracé a été prolongé à chaque extrémité pour éviter les zones plus fortement achalandées et permettre aux usagers d'accéder et de quitter plus aisément en évitant les pressions automobiles accrues.
ENVIRONNEMENT & PAYSAGE	
7. Comment protéger les milieux naturels ?	Le tracé proposé contourne ces milieux de façon générale. Certaines sections seront sur passerelle et pilotis pour protéger les milieux sensibles.
8. Comment préserver l'authenticité des lieux et la beauté des paysages ? Comment minimiser l'impact visuel ?	Très peu de personnes peuvent présentement circuler sur ce parcours et profiter des paysages sans empiéter de façon illégale et non sécuritaire sur la voie ferrée durant la saison d'opération du train. Le sentier multifonctionnel facilitera l'accès sécuritaire et contrôlé des usagers, prévenant les débordements dans des milieux sensibles ou privés.
9. Comment réduire l'empreinte écologique ?	Les appels d'offre exigeront des entrepreneurs de choisir des matériaux respectueux de l'environnement ; au moment de l'exécution des travaux les entrepreneurs devront excaver et remblayer avec les matériaux en place notamment. Le Sentier multifonctionnel est un projet de mobilité durable qui améliore l'accessibilité entre les communautés de BSP, Saint-Joseph-de-la-rive et l'Isles-aux-Coudres.
10. Comment prévenir l'érosion des berges ?	Aucun tracé au sol du côté sud de la voie ferrée n'est prévu.
11. Comment préserver les infrastructures dans un contexte de changements climatiques et de montée des eaux ?	La voie ferrée est surélevée par rapport au fleuve et elle protège les infrastructures qui seront construites.

Questions	Réponses
ÉCONOMIE ET MILIEU DE VIE	
12. Est-ce que BSP a besoin de plus de touristes ?	Les touristes fournissent un apport économique important pour la région de Charlevoix. La piste est un lien entre BSP et Saint-Joseph-de-la-rive. Les touristes ne s'installeront pas seulement à BSP, ils pourront aussi loger à Saint-Joseph-de-la-rive, aux Éboulements, à Petite-Rivière-St-François ou à l'Isle-aux-Coudres ou ailleurs dans la région. Le Sentier de la rive aura un effet de rétention sur les visiteurs qui seront tentés de prolonger leur séjour dans la région pour le parcourir.
13. Pourquoi le projet interrompu en 2010 est repris en 2021 ?	En décembre 2021, un comité formé de citoyens engagés relance le projet afin de revitaliser leur municipalité. Il interpelle la MRC de Charlevoix pour en faire un projet durable et porteur pour la région et ses citoyens. Le projet bénéficie d'un appui politique, le comité est supporté par la MRC de Charlevoix et celle-ci accompagne le groupe dans leur démarche.
14. Comment garder le projet à échelle humaine au bénéfice du milieu ?	Les cyclistes et randonneurs sont des amateurs de la nature et souhaitent la protéger. Comme il s'agit d'un sentier multifonctionnel et quatre saisons, l'achalandage sera étalé dans le temps et réparti selon les saisons. Les entreprises touristiques pourront diversifier leurs forfaits séjours sans compter celles qui pourront diversifier leur offre de services (location/réparation de vélo, boîte à lunch, transport de bagage, etc.). Le Sentier multifonctionnel sera accessible à l'année pour les résidents.
15. Quels sont les bénéfices pour les citoyens ?	Ils seront les premiers à pouvoir utiliser ce lien pour leurs déplacements actifs vers BSP ou Saint-Joseph-de-la-rive, voire l'Isle-aux-Coudres. La circulation constante de personnes sur ce tracé sera une surveillance pour protéger cet environnement. Tous les groupes d'âge, jeunes et moins jeunes et résidents de Charlevoix auront accès à un circuit aller-retour de 28 km sécuritaire, de faible dénivelé dans un paysage d'une grande beauté.
16. Quelles sont les indemnités pour les citoyens riverains ?	Cet aspect est à l'étude présentement afin d'évaluer les meilleures pratiques dans d'autres réseaux similaires et développer une entente cadre adaptée au contexte du tracé du Sentier de la rive. Le Groupe Sentier de la rive prendra contact avec les propriétaires riverains visés par le tracé au moment venu.
17. Comment sera affectée la qualité de vie du milieu ?	Le projet SDR redonnera accès au fleuve et permettra aux citoyens, du plus jeune au plus vieux, de profiter d'un parcours sécuritaire, de faible dénivelé, d'une beauté incomparable sur quatre saisons. Le projet de SDR permettra d'effectuer la liaison de trois municipalités par du transport actif et une mobilité durable. La région de Charlevoix ne dispose pas d'une grande offre pour les cyclistes. Dans les faits, le nombre de pistes cyclables sur notre territoire ne

Questions	Réponses
	<p>comporte pas beaucoup de kilomètres accessibles aux familles et aux adeptes du vélo. Le Sentier multifonctionnel permettra aux citoyens et aux touristes de relier trois municipalités durant les quatre saisons, en pratiquant l'une ou l'autre des activités telles que le vélo, la marche, le ski de fond. De plus, ce projet contribuera au désengorgement de l'attente au traversier de l'Isle-aux-Coudres par la réduction du nombre de véhicules automobiles.</p> <p>Des scénarios de distribution de la fréquentation, démontrent qu'en période de pointe, l'achalandage des visiteurs à Saint-Joseph-de-la-rive ne sera pas plus perceptible qu'au moment de la Fête de la mer. À Baie-Saint-Paul, le départ pour le sentier et les stationnements en amont du pont de la rivière du Gouffre éviteront la circulation automobile au centre-ville.</p> <p>Le projet SDR permettra la mise en place d'une offre touristique complémentaire, durable et cohérente avec les stratégies régionales. L'idée est de structurer l'offre autour du projet en partenariat avec les entreprises déjà implantées prioritairement afin de maximiser les retombées au niveau local.</p>
18. Comment le projet sera financé ?	<p>Plusieurs partenaires seront impliqués dans le projet, incluant les différents paliers gouvernementaux, la MRC et les municipalités touchées par le projet. Des commanditaires du milieu pourraient aussi être sollicités.</p> <p>Le Groupe Sentier de la rive travaille sur le financement du projet. Une dizaine de partenaires gouvernementaux sont au courant du projet et suivent les travaux avec intérêt. Un fort appui manifesté par le milieu influence positivement les bailleurs gouvernementaux à soutenir financièrement.</p>
19. Qui payera l'entretien ?	<p>Différents programmes et sources de financement seront explorés. Entre autres choses, le tronçon de la Route verte dans Charlevoix, qui rejoindra le tracé du Sentier de la rive par le centre-ville de Baie-Saint-Paul, permettra de solliciter les programmes du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ), pour l'entretien de la Route verte et ses embranchements.</p>
20. Y aura-t-il des répercussions sur nos taxes ?	<p>Il n'y a pas d'intention d'augmenter les taxes des citoyens ; les aménagements se financeront à même les budgets actuels et autres programmes ponctuels.</p>
21. Est-ce que le projet va faire monter la valeur foncière des propriétés riveraines ?	<p>La présence d'une infrastructure telle que le SDR augmente effectivement légèrement la valeur foncière des propriétés à proximité mais renforce également les arguments d'attractivité en cas de vente de la propriété.</p>

Questions	Réponses
OPÉRATION & SÉCURITÉ	
22. Est-ce que la piste sera accessible 24h sur 24 ?	La piste ne sera pas illuminée en soirée et son accessibilité en soirée n'est pas souhaitée
23. Comment sécuriser l'accès la nuit ?	Par des panneaux d'information informant les risques d'utilisation du sentier.
24. Comment se fera la cohabitation entre le sentier multifonctionnel et la voie ferrée ?	Plusieurs installations physiques (ex: clôtures) et plantations (ex: rosiers sauvage) selon les normes de sécurité prescrites seront mises en place (notion d'obstacle infranchissable).
25. Comment assurer la sécurité des usagers qui enjambent la voie ferrée ?	Par des panneaux d'affichage informant des risques d'utilisation du sentier. Des patrouilleurs et des ambassadeurs désignés, comme il se fait ailleurs sur d'autres réseaux cyclables de la province, pourront assurer la sécurité des usagers.
26. Comment composer avec les débris (roches, arbres) qui s'accumulent en tout temps ?	<p>Chemin de fer Charlevoix assure déjà une surveillance à tous les matins.</p> <p>Par des panneaux d'information informant des risques d'utilisation du sentier. <u>Et</u> application par cellulaire pour les utilisateurs voulant informer les responsables d'une anomalie sur le sentier.</p> <p>De plus, la création d'une patrouille qui parcourt le SDR permettra de donner l'information, assister et dépanner les usagers, tout en signalant les éléments qui peuvent impacter la sécurité.</p>
27. Comment assurer l'intimité des riverains /éviter des intrusions sur les propriétés ?	Plantations, clôtures, avis par des affiches. Actuellement il y a déjà des limites naturelles à cause des escarpements naturels, marais, pentes fortes, boisés ou autres obstacles sur une grande majorité du parcours.
28. Comment protéger notre accès au fleuve sur nos propriétés au sud de la voie ferrée ?	Les endroits accessibles aux fleuves qui appartiennent aux propriétaires devraient être pourvus d'une clôture avec porte privée dans la clôture pour permettre leur passage et éviter de traverser la voie n'importe où. Un affichage pour marquer les propriétés privées peut être ajouté. Des rosiers sauvages (espèces très présentes) pourraient enjoliver les clôtures.

Questions	Réponses
	Le long du tracé il y a peu d'accès praticable au fleuve en raison d'obstacles naturels tels que parois abruptes, crans rocheux, fortes pentes, marais, sol instable. Pour les endroits accessibles, des clôtures seront installées afin d'empêcher les usagers de traverses sur la voie ferrée pour accéder au fleuve.
29. Comment contrôler l'accès des motos, motoneiges, VTT, quadriporteurs ?	<p>Un passage en chicane sera aménagé à l'entrée et la sortie de chaque structure aérienne pour empêcher ces véhicules d'y circuler.</p> <p>Les règles d'utilisation et les usages permis et interdits seront clairement affichés comme dans tout réseau cyclable au Québec.</p> <p>La présence de patrouilleurs et le signalement (par application cellulaire, restent les meilleurs moyens d'empêcher ou de dissuader l'intrusion par ce type de véhicule moteur. Les quadriporteurs pourront circuler dans le respect des règles de sécurité et de vitesse autorisée.</p>
30. Comment assurer la cohabitation des usagers ?	<p>Les règles d'utilisation et les usages permis et interdits seront clairement affichés aux entrées du SDR comme dans tout réseau cyclable au Québec.</p> <p>La présence de patrouilleurs est un bon moyen d'assurer une utilisation harmonieuse par les différents usagers.</p>
31. Où seront les stationnements d'accueil ?	Des stationnements publics sont à prévoir en collaboration avec les municipalités touchées qui étudient la question présentement. Une attention particulière sera portée à leur emplacement pour ne pas participer à l'engorgement à certaines périodes de pointe.
32. L'accès sera-t-il gratuit ou payant ?	L'accès à la piste multifonctionnelle sera gratuit comme pour tout réseau cyclable au Québec.
33. Pourquoi ne pas juste faire l'accès en hiver sur la voie ferrée comme projet pilote ?	Très peu de gens (sauf les résidents à proximité du site) y circuleraient en hiver.